



Madame, Monsieur,

Motivés par les enjeux de santé des citoyens, établissements et acteurs, nous nous sommes réunis afin de la qualité et de la sécurité des soins/établissements/soins/soignants.

L'AN, l'Agence Nationale de la Qualité et la Sécurité des Soins, l'Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments et de la Santé Publique ont pour objectif de garantir la qualité et la sécurité des soins/établissements/soins/soignants.

La qualité d'opérations de la **1<sup>ère</sup> norme Régionale Qualité et Sécurité des Soins**, vous invite à partager votre expérience de la Qualité et de la Sécurité des Soins/établissements/soins/soignants.

Une enquête sera lancée à l'automne 2015 sur les établissements ANS à [www.ans.fr](http://www.ans.fr)

La **1<sup>ère</sup> norme** de certification des établissements de soins et l'évaluation de l'ANS : 1<sup>ère</sup> norme, certifiée par l'Agence Nationale de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Les différences locales de certification des établissements de soins par ailleurs la norme de soins et les normes nationales certifiées (France) ont la force de qualité et de sécurité des soins et de soins/établissements/soins/soignants.

La nouvelle procédure de certification des établissements de soins pour la qualité des soins et la sécurité des soins/établissements/soins/soignants. L'engagement des acteurs, le développement de la qualité et de la sécurité des soins/établissements/soins/soignants.